

vint décimer encore les populations de nos malheureux pays.

L'abbé de Civins se montra à la hauteur de sa sublime mission de charité. Il fit secourir, par ses moines, les victimes du fléau, et répandit de si abondantes aumônes, que le couvent d'Ainay et le prieuré de Chazay se trouvèrent en une véritable détresse. Ceci motiva, de la part de l'abbé d'Ainay, une supplique à l'archevêque Henri de Villars, qui, touché de cette gêne, accorda de joindre à la manse abbatiale les revenus de l'église de Civrieux, qui lui avaient appartenus jusqu'à ce jour (21).

Voici la teneur de cette charte, toute à la louange du seigneur baron de Chazay. Il y est dit : que Louis de Villars, archidiacre de Lyon, et Chabert Hugon, docteur ès lois, obéancier de Saint-Just, ont été commis par le révérendissime, Henri, archevêque, par la grâce de Dieu, et comte de Lyon, ainsi que le vénérable et discret homme, seigneur Guillaume de Thurey, curé de Lyon, pour examiner la cause. Il a été reconnu que le seigneur abbé d'Ainay, qui doit pourvoir à la subsistance des moines de son couvent, lesquels, d'après l'antique coutume, doivent être au nombre de cinquante moines et de vingt prébendiers, expose au vénérable archevêque qu'il peut à peine procurer pain et vin nécessaires, vu les frais considérables occasionnés par son hospice, où de nombreux étrangers viennent loger,

---

(21) Arch. de la Char., B. 254, n° 100. — Henri II de Villars, fils d'Humbert V, seigneur de Thoire et de Villars, et d'Éléonore de Beaujeu, succéda à Guy d'Auvergne, en 1342. Il fut inhumé en la chapelle de Sainte-Madeleine, qu'il avait fait bâtir en l'église primatiale. On y voit ses armes à la voûte et aux vitraux : *bandé d'or et de gueules de six pièces avec une croix brochant sur le tout. La Mure.*